



Présentation du programme Ambassadeur PédagoJeux

AVANT DE CANDIDATER

merci de prendre connaissance de ces informations pour :

- **vérifier si votre structure est éligible au Programme Ambassadeur**
- **à défaut, de vous orienter vers le Programme Partenaire Permanent**

1. Le principe & les objectifs

Depuis 2008, PédagoJeux s'attache à sensibiliser les parents et les médiateurs éducatifs pour permettre aux enfants d'être mieux accompagnés dans la pratique de leur loisir vidéoludique. Ces actions de sensibilisation s'appuient principalement sur le site Internet pedagojeux.fr et sur la participation du Collectif à la Paris Games Week, le rendez-vous annuel du jeu vidéo, avec la co-animation de l'espace réservé aux familles.

Parallèlement, des acteurs réalisant des actions de sensibilisation liées au jeu vidéo sollicitent l'expertise PédagoJeux pour obtenir des contenus et des outils de communication. Cette tendance s'est largement renforcée à partir de 2012.

Il apparaît d'une part, que ces acteurs sont directement en contact avec les publics visés par PédagoJeux et que, d'autre part PédagoJeux possède l'expertise nécessaire sur les questions de la gestion des pratiques du jeu vidéo dans les familles. En outre, sa légitimité et la crédibilité de sa parole sont reconnues.

Dès lors, PédagoJeux souhaite mettre en œuvre concrètement cette synergie dans le cadre d'un large programme de partenariat : les Ambassadeurs PédagoJeux.

L'objectif de ce programme est donc de sensibiliser le plus grand nombre de parents, enfants et médiateurs éducatifs en s'appuyant sur de véritables relais de transmission des informations PédagoJeux. Il s'agit de constituer un maillage sur tout le territoire avec des Ambassadeurs d'envergure nationale mais également présents au niveau local.

2. Les types d'acteurs concernés par le Programme Ambassadeur PédagoJeux

Les acteurs concernés par le programme sont les personnes morales, structures publiques ou associatives sans but lucratif, mais également certains professionnels qui interviennent auprès des familles en matière de jeu vidéo (notamment les professionnels de la santé ou de l'éducation).

Ainsi :

- Les particuliers et les acteurs économiques sont exclus du Programme Ambassadeur.
- Les Ambassadeurs ne sont pas les individus mais les structures elles-mêmes.

À titre d'exemples, peuvent adhérer au Programme Ambassadeur PédagoJeux

1. Acteurs publics

- Établissements scolaires
- Collectivités territoriales
- Établissements publics
- Cyber-bases / EPN
- ...

2. Acteurs associatifs

- Sportives
- Jeux vidéo ou loisirs
- Protection de l'enfance, associations familiales, associations de parents d'élève, associations de consommateurs
- Jeunesse
- ...

3. Professionnels de santé ou de l'éducation : psychologue, infirmière, enseignant...

VOTRE STRUCTURE N'ENTRE PAS DANS LES CRITERES DU PROGRAMME AMBASSADEUR PEDAGOJEUX ?

À défaut de pouvoir rejoindre ce Programme Ambassadeur PédaGoJeux, les entreprises :

1. dont l'activité est en lien avec le jeu vidéo,
2. qui sont en contact avec des parents et/ou des enfants,
3. qui souhaitent les sensibiliser et informer aux bonnes pratiques du jeu vidéo,

peuvent intégrer le **Programme PARTENAIRE PERMANENT PEDAGOJEUX**. Dans cette perspective, elles sont invitées à envoyer leur demande à corinne.longuet@pedagojeux.fr en détaillant leur demande :

- coordonnées complètes de l'entreprise : Nom, forme juridique, adresse, téléphone, mail, site Internet, réseaux sociaux
- nom du ou des responsables du partenariat PédaGoJeux
- description de l'activité
- les raisons de la demande de partenariat
- les apports proposés par l'entreprise dans le cadre de ce partenariat

3. Les engagements de l'Ambassadeur

Outre les conditions mentionnées au point 2 du présent document, l'Ambassadeur PédaGoJeux s'engage à :

- Relayer les messages et positions PédaGoJeux
- S'adresser aux publics cibles de PédaGoJeux : parents, enfants, éducateurs, professionnels
- Réaliser des actions / événements de prévention en matière de jeu vidéo. Le terme « actions » s'entend au sens large, le fait par exemple d'être en contact avec du public dans le cadre du jeu vidéo est considéré comme une action.
- Apposer le logo Ambassadeur sur tous ses outils de communication
- Fournir un bilan annuel
- Signaler tout changement de coordonnées, de personnes...

4. Les apports de PédaGoJeux

Transmission d'un fond de connaissance sur le jeu vidéo

Avant le démarrage du partenariat, une session de **formation d'environ deux heures** est organisée par PédaGoJeux afin de transmettre à l'Ambassadeur les connaissances nécessaires pour qu'il puisse, à son tour, sensibiliser les parents à l'univers vidéoludique. Cette session se déroule en ligne. **Elle est entièrement gratuite.**

Mise à disposition d'outils de sensibilisation sur le jeu vidéo

- Brochures
- Fiches pratiques
- Posters
- Présentation powerpoint pour animer une session d'information/sensibilisation/formation
- Charte d'accueil du public (si nécessaire)
- FAQ

NB : si le partenaire souhaite obtenir des brochures, posters ou fiches pratiques, il peut :

- soit les faire imprimer par ses propres services, les fichiers sources sont disponibles sur le site privé Ambassadeur. Aucune modification ne pourra être apportée à ces documents.
- soit recevoir les documents imprimés. Il devra alors passer commande (payante) auprès de PédaGoJeux via le formulaire dédié.

Tous ces éléments sont disponibles sur le site Internet privé Ambassadeur.

Actions de communication

- Livraison d'un logo Ambassadeur (soumis à droit d'utilisation)
- Livraison des identifiants et code d'accès à l'espace privé Ambassadeur PédaGoJeux
- Présentation de l'Ambassadeur sur le site Internet PédaGoJeux
- Relais des actions de sensibilisation engagées par l'Ambassadeur sur le site Internet PédaGoJeux et celui des membres fondateurs ainsi que sur les réseaux sociaux
- Mention du programme Ambassadeurs lors des actions de relations presse portant sur ce programme
- Organisation de la Rencontre annuelle des Ambassadeurs

5. Les apports de l'Ambassadeur

- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information sur le jeu vidéo auprès des publics PédaGoJeux (parents, enfants, familles, médiateurs éducatifs...). Ces actions s'entendent au sens large. Ainsi, accueillir l'un ou plusieurs de ces publics dans un espace dédié au jeu vidéo au sein par exemple d'une médiathèque entre dans le champ des actions concernées par ce partenariat.
- Envoyer impérativement à PédaGoJeux un bilan annuel (formulaire fourni par PédaGoJeux en fin d'année)
- Communication :
 - Mentionner l'appartenance au réseau des Ambassadeurs PédaGoJeux à l'occasion de toute action / événement autour des jeux vidéo dans la communication presse, réseaux sociaux, autres partenaires
 - Présentation de PédaGoJeux, du programme Ambassadeur, présence du logo sur tout outil de communication

6. Comment devenir Ambassadeur ?

1. Le candidat fait acte de candidature par le biais du formulaire Ambassadeur PédaGoJeux
2. Sa candidature est soumise à validation par le Comité de pilotage PédaGoJeux
3. La réponse lui est notifiée par courriel :
 - Si la candidature est validée, il reçoit une invitation à participer à la formation en ligne. Il devient Ambassadeur PédaGoJeux à l'issue de la formation. Ce statut lui est notifié par courriel.
 - Si la candidature n'est pas validée, ce refus lui est notifié par courriel. Il est éventuellement orienté vers le Programme de partenariat classique.

7. Pour combien de temps ?

La durée du partenariat est illimitée. Cependant, l'Ambassadeur peut sortir du Programme de sa propre initiative en le signifiant par écrit à PédaGoJeux. En outre, si l'Ambassadeur ne remplit plus les conditions requises, PédaGoJeux met un terme au partenariat par écrit.

Toutes modifications (changement de statut, d'adresse, nouveau contact en charge du partenariat) doivent être signalées à PédaGoJeux dans les meilleurs délais.